

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

CONSEIL DE VILLE DE BROSSARD DE JANVIER

Décisions importantes pour les citoyens

Brossard, 19 janvier 2022 – Hier soir, lors de l’assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, les élus ont procédé à l’adoption de diverses résolutions qui permettront, notamment, de bien définir les mandats des divers comités et commissions du conseil et de maintenir les sommes bonifiées accordées par la Ville aux organismes du milieu.

Voici un résumé de ces décisions.

Adoption d'un guide de référence et mandats des comités et commissions du conseil

Compte tenu de l’importance du travail des comités et commissions dans la vie municipale, le conseil municipal a adopté un guide de référence et mandats des comités et commissions. À travers leurs activités, les citoyens, les partenaires, les élus et les fonctionnaires échangent, discutent et élaborent des recommandations au conseil municipal afin de contribuer à la prise de décisions éclairées pour le meilleur intérêt des citoyennes et des citoyens.

« Le travail des comités et des commissions a un impact direct sur la vie des citoyennes et des citoyens. Je pense entre autres à des initiatives telles que la réalisation d'un plan d'atténuation de la vitesse au comité de mobilité durable, le plan d'adaptation aux changements climatiques incluant l'empreinte de carbone de la Ville à la commission de l'environnement, ou encore la refonte de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la commission milieu de vie », a précisé la mairesse, Doreen Assaad.

Ce guide est accessible à la population sur le site Web de la Ville à brossard.ca/comite.

Maintien des sommes bonifiées aux organismes reconnus du milieu

Les élus reconnaissent l’importance de la contribution des organismes qui œuvrent auprès de la population et ont réaffirmé leur désir de poursuivre le soutien offert, surtout en temps de pandémie et dans le contexte éventuel de la relance post-Covid, alors que les besoins du milieu sont importants et urgents.

Dans ce contexte, il a été adopté que la Ville maintiendra les sommes bonifiées accordées dans le cadre des deux (2) programmes de soutien financier disponibles aux organismes, soit :

- Programme Aide au financement maintenu à 1 000 \$ par année;
- Programme de soutien aux projets spéciaux maintenu à un montant maximal de 5 000 \$ par année.

« Les organismes reconnus sont nos anges sur le terrain et font une réelle différence auprès de nos concitoyens dans le besoin. Je veux qu’ils sachent que nous allons continuer de les soutenir dans la réalisation de leur mission et que nous les remercions chaleureusement pour leur engagement », a souligné la mairesse.

Pour rester branché sur le conseil

Chaque séance du conseil municipal est diffusée en direct sur la chaîne YouTube de la Ville de Brossard et sur **brossard.ca/conseil**. Le procès-verbal de la dernière séance sera disponible sur cette page au cours des prochains jours.

– 30 –

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

Tél.: 450 923-6311

brossard.ca

 **brossard**